:cusé de réception en préfecture
7-218711406-20260907-DEC2026_057-CC
:çu le 08/09/2026

Ville de Panazol

VILLE DE PANAZOL – HAUTE-VIENNE

DÉCISION 2026 – 057 : MISE À DISPOSITION D'UN CABINET MÉDICAL SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL

Fabien DOUCET, Maire de la Commune de Panazol,

VU la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, modifiée, tendant à améliorer les rapports locatifs et notamment son article 40 –V ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026, et notamment son alinéa 4 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDÉRANT que la commune est propriétaire du cabinet médical situé dans un immeuble au sein de la Résidence « Les Jardins de Panazol », sise 16, rue de la Beausserie à Panazol ;
CONSIDERANT la demande d'installation de Madame Maëlle VANHAECKE, psychologue, au sein dudit cabinet médical ;
CONSIDERANT le projet de bail professionnel figurant en annexe de la présente décision.

DÉCIDE

Article 1 : de mettre à disposition de Madame Maëlle VANHAECKE un cabinet médical sise 16, rue de la Beausserie à Panazol, à compter du 1er octobre 2026, selon les modalités énoncées dans le projet de bail professionnel, figurant en annexe de la présente décision.

Article 2 que les recettes perçues seront imputées à l'article 752 au budget communal pour ce qui concerne les loyers et à l'article 75888 pour ce qui concerne les charges.

Article 3 : la Directrice Générale des Services et le Comptable public du SGC Limoges et Amendes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et transmission au contrôle de légalité.

Le Maire

MAIRIE DE PANAZOL 87350

Fabien DOUCET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le : - 8 SEP. 2026
Publié ou notifié
- 8 SEP. 2026